

## Avis administratif

741608901 - AA

Prefet de SEINE-ET-MARNE  
Direction de la Coordination  
des Services de l'Etat

**Construction  
et exploitation  
de 3 bâtiments  
multi-activités**  
Zac du Levant à Lieusaint

### AVIS DE CONSULTATION PARALLÉLISÉE

En application des dispositions des articles L. 181-10-1 et R. 181-36 du code de l'environnement, il sera procédé du mardi 2 septembre 2025 à 9 h 00 au mardi 2 décembre 2025 à 17 h 00 inclus, soit durant 3 mois consécutifs, à une consultation parallélisée du public par voie électronique relative aux demandes présentées par la société JMG PARTNERS, 31, rue de la Baume, 75008 Paris, en vue de la construction et l'exploitation de 3 bâtiments multi-activités sur le lot n° 14 de la ZAC du Levant à Lieusaint (77127).

Le périmètre de la consultation comprend les communes de Lieusaint, Moisy-Cramayel et Savigny-le-Temple. Le siège de la consultation est fixé en mairie de Lieusaint, 50, rue de Paris, 77127 Lieusaint.

Les autorisations sollicitées sont :

- une demande de permis de construire (PCn° 077251 24 00024) valant délivrance du lot 14 de la ZAC du Levant,
- une autorisation environnementale pour le bâtiment A (foncier A) au titre des rubriques n° 1510-1 (A), 2925-1 (D) et 2150-2 (D) de la nomenclature ICPE et IOTA,
- une autorisation environnementale pour les bâtiments B et C (foncier A) au titre des rubriques n° 1510-1 (A) et 2150-2 (D) de la nomenclature ICPE et IOTA.

Ce consultation permet d'obtenir la participation du public par voie électronique au titre de l'autorisation d'urbanisme.

Le projet est soumis à évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis seront versés à la consultation dès leur obtention / réception.

Les informations relatives à la présente consultation sont accessibles sur le site Internet des services de l'Etat dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/consultations-parallelees>

Les informations relatives à ce projet peuvent être obtenues auprès de la société JMG PARTNERS sis 31, rue de la Baume, 75008 Paris ou par mail à l'adresse mail suivante : [participez@consultation-actihall-senart.fr](mailto:participez@consultation-actihall-senart.fr)

Sont désignés en tant que commissaires enquêteurs : Mme Monique DELAFOSSE, architecte titulaire (titulaire) et M. Denis SARAZIN-CHARPENTIER, secrétaire général d'établissement public financier retraité (supplément).

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra :

- à la mairie de Lieusaint (50, rue de Paris, 77127 Lieusaint) consulter en version papier le dossier déposé par JMG Partners ;

- dans les mairies de Lieusaint, Moisy-Cramayel et Savigny-le-Temple consulter le dossier gratuitement en ligne via des tablettes numériques mise à disposition selon l'article L123-12 ;

- consulter le site dédié : <https://www.consultation-actihall-senart.fr>

Par courrier électronique envoyé à l'adresse : [participez@consultation-actihall-senart.fr](mailto:participez@consultation-actihall-senart.fr)

Par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Lieusaint, 50, rue de Paris, 77127 Lieusaint.

Toutes les observations seront consignées par le commissaire enquêteur sur le site dédié.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Lieusaint, le vendredi 10 octobre 2025 de 14 h 30 à

17 h 30 et le vendredi 21 novembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.

Toute personne peut, sur demande, obtenir consultation du dossier mis à jour, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédent la fin de la consultation, auprès de la préfecture de Seine-et-Marne, Direction de la Coordination des services de l'Etat, bureau des procédures environnementales, 12, rue des Saints-Pères, 77016 Melun Cedex, courriel : [pref-icpe@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:pref-icpe@seine-et-marne.gouv.fr).

Deux réunions publiques sont organisées en mairie de Lieusaint, 50, rue de Paris, 77127 Lieusaint :

- première réunion après l'ouverture de la consultation parallélisée le vendredi 12 septembre 2025 à 19 h 00,
- seconde réunion avant la clôture de la consultation parallélisée le mercredi 26 novembre 2025 à 19 h 00.

À l'expiration du délai de consultation parallélisée, la copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public :

- en mairies de Lieusaint, Moisy-Cramayel et Savigny-le-Temple,
  - sur le site dédié : <https://www.consultation-actihall-senart.fr>
  - sur le site internet des services de l'Etat dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse précitée.
- À l'issue de l'instruction, il sera statué sur les demandes présentées par la société JMG PARTNERS par arrêté préfectoral en ce qui concerne les demandes d'autorisations environnementales, et par arrêté du maire de la commune de Lieusaint, au nom de l'Etat, en ce qui concerne la demande permis de construire les demandes étant instruites par :
- l'unité UICADS de la Directeur Départementale des Territoires de Seine et Marne siège 288, rue Georges-Clemenceau, Melun (77005), concernant le permis de construire valant division,
  - l'Unité Départementale de l'ALURAT d'Ile de France siège 14, rue de l'Alumin, Savigny-le-Temple (77547), concernant les deux dossiers de demande d'autorisation environnementale.

7418236701 - AA



**Participation du public par voie électronique (PPVE)**  
Reconversion du site de l'ancien lycée provisoire

### AVIS

Par arrêté préfectoral n°2025/02/DCE/BPE/URBA du 29 juillet 2025 est prescrit, pendant 31 jours consécutifs, soit du lundi 8 septembre 2025 au mercredi 8 octobre 2025 inclus, une participation du public par voie électronique (PPVE) relative au projet de reconversion du site de l'ancien lycée provisoire, comportant notamment la construction de 160 logements, situés sur la commune de Lognes, porté par Epa-Marne, ainsi que la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune par déclaration de projet.

Pendant toute la durée de la participation, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera tenu à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-par-voie-electronique>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra adresser ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse suivante :

[ppe\\_exelyee@epa-marnelavallee.fr](mailto:ppe_exelyee@epa-marnelavallee.fr)

Les observations et propositions qui ne seront pas transmises par voie électronique ou adressées à l'issue de la période de participation, à savoir après le mercredi 8 octobre 2025, ne seront pas prises en compte.

Toute information complémentaire peut être demandée auprès du pétitionnaire à l'adresse suivante : [c.frezouls@epa-marnelavallee.fr](mailto:c.frezouls@epa-marnelavallee.fr), 06 60 90 46 40.

Le présent avis est consultable, et le dossier téléchargeable, sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne précité.

Au terme de la participation du public par voie électronique, il sera statué, par déclaration de préfecture, sur l'hérédité générale d'un plan de conversion du site porté par Epa-Marne. Cette déclaration de projet emportera mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune de Lognes.

7414896901 - AA

## VAL D'EUROPE AGGLOMERATION

**Révision du Plan local d'urbanisme intercommunal du Val d'Europe (Couvrant les communes de Bailly Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Esbly, Magny-le-Hongre, Montry, Saint-Germain-sur-Morin, Serris, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis)**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Vu l'arrêté 08/2025 de Mr Le Président de Val d'Europe Agglomeration portant organisation et ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de VAL D'EUROPE AGGLOMERATION Vu le Code de l'environnement, notamment l'article L. 123-10,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L. 153-19,

Vu la délibération n° 25-03a-01 du Conseil communautaire de VAL D'EUROPE AGGLOMERATION Né date du 14 mars 2025 traitant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),

Vu la décision n°E25000040C/77 rendue du 16mai/2025 de M. le premier vice-président du Tribunal administratif de Melun désignant la commission d'enquête composée de Mme Nicole SOILLY, présidente, de M. Jean-Pierre CHAULET et M. Fabien FOURNIER, membres titulaires et de Mme Catherine GUILMART-GUERIN, membre suppléant,

Vu la consultation de la présidente de la commission d'enquête sur les modalités d'organisation de l'enquête publique,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Objet de l'enquête :

Il s'agit d'une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté d'agglomération VAL D'EUROPE AGGLOMERATION.

Le dossier d'enquête publique se compose des pièces suivantes :

- le projet de révision du PLUi compose des pièces administratives, du rapport de présentation comprenant l'évaluation environnementale, du PADD, des CAP du règlement et des annexes,

- les avis émis par le préfet de l'Etat et les personnes consultées par la Communauté d'agglomération VAL D'EUROPE AGGLOMERATION,

- l'avis délivré n° MRAE/APPIF-2025-064 du 8 juin 2025 de la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAE) de France et la réponse de la Communauté d'agglomération VAL D'EUROPE AGGLOMERATION,

- le bilan de la concertation préalable organisé en application du Code de l'urbanisme,

- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'inscrit dans la procédure administrative relative au PLUi, ainsi que la décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête et l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, des informations pourront être demandées à :

- M. John CATOULLARD, directeur général des services techniques et aménagement - Val d'Europe AGGLOMERATION - [revisionplui@deagglom.fr](mailto:revisionplui@deagglom.fr) - tél. 01 60 43 66 56

- M. Fabien FOURNIER, directeur de l'urbanisme réglementaire et foncier - VAL D'EUROPE AGGLOMERATION - [revisionplui@deagglom.fr](mailto:revisionplui@deagglom.fr) - tél. 01 60 43 66 04

Membres de la commission d'enquête :

Le tribunal administratif de Melun désigne une commission d'enquête composée de :

- Mme Nicole SOILLY, présidente de la commission d'enquête,

- M. Jean-Pierre CHAULET, membre titulaire,

- M. Fabien FOURNIER, membre titulaire,

- Mme Catherine GUILMART-GUERIN, membre suppléant.

Dates de l'enquête publique :

L'enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté d'agglomération VAL D'EUROPE AGGLOMERATION se déroulera pendant 32 jours, à compter du lundi 1er septembre 2025 à 9 h 00 et jusqu'au jeudi 2 octobre 2025 inclus, jusqu'à 17 h 30.

Consultation du dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté, pendant toute la durée de l'enquête, sur support papier, dans les locaux de la Communauté d'agglomération VAL D'EUROPE AGGLOMERATION (Château de Chessy, BP 40, Chessy, 77701 Marne-la-Vallée cedex 4) de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

La version papier du dossier d'enquête publique sera également disponible et consultable, pendant toute la durée de l'enquête, dans chacune des mairies des communes de la communauté d'agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture :

Bailly-Romainvilliers : Hôtel de Ville - 51, rue de Paris, 77700 Bailly-Romainvilliers

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30

Mardi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 17 h 30

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Chessy : Hôtel de Ville - 32, rue Charles-de-Gaulle, 77700 Chessy

Lundi de 14 h 30 à 17 h 30

Du mardi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 45 et de 14 h 00 à 17 h 30

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Coupvray : Hôtel de Ville, Place de la Mairie, 77700 Coupvray

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 45

Jeudi et samedi de 8 h 45 à 12 h 30

Esbly : Hôtel de Ville, 7, rue Victor-Hugo, 77450 Esbly

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00

Les 1er et 3ème samedi du mois : 9 h 00 - 12 h 00

Magny-le-Hongre : Hôtel de Ville, 21, rue du Moulin à Vent, 77700 Magny-le-Hongre

Lundi 13 et 14 mai 17 h 30

Du mardi au vendredi 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30

Samedi de 8 h 45 à 12 h 30 (sauf en période de congés scolaires)

Montry : Hôtel de Ville, 25, avenue de la Marne, 77450 Montry

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Mercredi de 8 h 30 à 12 h 00

Saint-Germain-sur-Morin : Hôtel de Ville, 6, place de la Mairie, 77890 Saint-Germain-sur-Morin

Lundi 8 h 45 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 30

Dimanche de 8 h 45 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 30

Samedi de 8 h 45 à 12 h 00

Dimanche de 8 h 45 à 12 h 00

Sainte-Geneviève-des-Bois : Hôtel de Ville, place de la Mairie, 77174 Sainte-Geneviève-des-Bois

Lundi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 00

Mardi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Fermé au public le mardi et le jeudi

Villeneuve-Saint-Denis : Hôtel de Ville, Place de la Mairie, 77174 Villeneuve-Saint-Denis

Ouvert uniquement les lundis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 et les jeudis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00

Il sera possible de consulter la version numérique du dossier d'enquête publique sur un poste ou une borne informatique mise à disposition du public dans les locaux de la Communauté d'agglomération VAL D'EUROPE AGGLOMERATION, Château de Chessy, BP40, Chessy, 77701 Marne-la-Vallée cedex 4 pendant les horaires d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30). Enfin, le dossier d'enquête publique sera consultable durant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet dédié :

<https://www.registre-numerique.fr/revision-plui-val-d-europe>

Modalités de transmission des observations du public :

Le public pourra consigner ses observations :

- sur les registres d'enquête déposés dans les locaux de VAL D'EUROPE AGGLOMERATION et dans chacune des mairies des communes ;

- sur le registre électronique mis en place :

<https://www.registre-numerique.fr/revision-plui-val-d-europe>

- par courrier adressé à l'attention Madame la Présidente de la commission d'enquête du projet de révision du PLUi, à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération VAL D'EUROPE AGGLOMERATION, Château de Chessy, BP 40, Chessy, 77701 Marne-la-Vallée cedex 4

- par courrier à l'adresse suivante :

revision-plui-val-d-europe@mail регистre-numerique.fr

Permanences de la commission d'enquête :

Les membres de la commission d'enquête recevront les observations et propositions écrites ou orales, aux cours de permanences (2 par Communauté, aux lieux, dates et heures suivantes :

Date - Lieu - Adresse - Horaires :

Lundi 1er septembre 2025 : MONTRY, Hôtel de Ville, 25, avenue de la Mairie, 77450 Montry, 14 h 00 - 17 h 00

Mardi 3 septembre 2025 : BAILLY-ROMAINVILLIERS, Hôtel de Ville, 51, rue de la Mairie, 77700 Bailly-Romainvilliers, 9 h 00 - 12 h 00

Samedi 6 septembre 2025 : SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN, Hôtel de Ville, 6, place de la Mairie, 77890 Saint-Germain-sur-Morin, 8 h 45 - 11 h 45

Samedi 6 septembre 2025 : SERRIS, Hôtel de Ville, 2, place Antoine-Mauny, 77700 Serris, 9 h 00 - 12 h 00

Vendredi 12 septembre 2025 : MAGNY-LE-HONGRE, Hôtel de Ville, 21, rue du Moulin à Vent, 77700 Magny-le-Hongre, 9 h 00 - 12 h 00

Samedi 13 septembre 2025 : COUPVRAY, Hôtel de Ville, Place de la Mairie, 77700 Coupvray, 9 h 00 - 12 h 00

Samedi 13 septembre 2025 : VILLENEUVE-LE-COMTE, Hôtel de Ville, Place de la Mairie, 77700 Villeneuve-le-Comte, 9 h 00 - 12 h 00

Lundi 15 septembre 2025 : VILLENEUVE-SAINT-DENIS, Hôtel de Ville, Place de la Mairie, 77174 Villeneuve-Saint-Denis, 15 h 00 - 18 h 00

Jeudi 18 septembre 2025 : COUPVRAY, Hôtel de Ville, Place de la Mairie, 77700 Coupvray, 9 h 00 - 12 h 00

Jeudi 18 septembre 2025 : CHESSY, Hôtel de Ville, 32, rue Charles-de-Gaulle, 77700 Chessy, 14 h 30 - 17 h 00

Samedi 20 septembre 2025 : MAGNY-LE-HONGRE, Hôtel de Ville, 21, rue de Paris, 77700 Magny-le-Hongre, 9 h 00 - 12 h 00

Samedi 20 septembre 2025 : ESBLY, Hôtel de Ville, 7, rue Victor-Hugo, 77450 Esbly, 9 h 00 - 12 h 00

Jeudi 25 septembre 2025 : VILLENEUVE-SAINT-DENIS, Hôtel de Ville, Place de la Mairie, 77174 Villeneuve-Saint-Denis, 9 h 00 - 12 h 00

Samedi 27 septembre 2025 : CHESSY, Hôtel de Ville, 32, rue Charles-de-Gaulle, 77700 Chessy, 9 h 00 - 12 h 00

Samedi 27 septembre 2025 : BAILLY-ROMAINVILLIERS, Hôtel de Ville, 51, rue de la Mairie, 77700 Bailly-Romainvilliers, 9 h 00 - 12 h 00

Lundi 29 septembre 2025 : SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN, Hôtel de Ville, 6, place de la Mairie, 77890 Saint-Germain-sur-Morin, 14 h 00 - 17 h 00

Mardi 30 septembre 2025 : ESBLY, Hôtel de Ville, 7, rue Victor-Hugo, 77450 Esbly, 14 h 00 - 17 h 00

Mercredi 1er octobre 2025 : VILLENEUVE-LE-COMTE, Hôtel de Ville, Place de la Mairie, 77174 Villeneuve-le-Comte, 14 h 00 - 17 h 00

Jeudi 2 octobre 2025 : MONTRY, Hôtel de Ville, 25, avenue de la Mairie, 77450 Montry, 8 h 30 - 11 h 30